



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120104

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIORT RELATIVE À LA
PROGRAMMATION DU PARC LOCATIF SOCIAL PUBLIC 2012, À LA
RÉDUCTION DE LA DOTATION FINANCIÈRE ET DES AGRÉMENTS
AFFÉRENTS.

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
10 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

SECRETARIAT GENERAL

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIORT RELATIVE À LA PROGRAMMATION DU PARC LOCATIF SOCIAL PUBLIC 2012, À LA RÉDUCTION DE LA DOTATION FINANCIÈRE ET DES AGRÉMENTS AFFÉRENTS.

Madame le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la programmation du parc locatif public pour l'année 2012, présentée au Comité Régional de l'Habitat jeudi 22 mars, l'Etat a réduit de manière drastique le nombre d'agrément pour le logement social.

Cette insuffisance d'agrément et de moyens financiers au regard des enjeux locaux, ne permet pas d'apporter de réponses satisfaisantes aux besoins exprimés par les populations les plus modestes.

En effet, les objectifs quantitatifs du Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort, validés par l'Etat en 2010, mais également ceux du Schéma de Cohérence Territoriale, dans lesquels s'inscrit la Ville de Niort, fixent à 100 l'objectif de production de logements sociaux aidés annuellement et situés prioritairement en zone B2, à savoir dans l'unité urbaine composée de Niort, Aiffres, Bessines et Chauray.

Cette programmation 2012 ainsi arrêtée par l'Etat, non seulement contredit l'objectif du PLH, mais rend par ailleurs impossible le respect de l'obligation faite, par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, aux communes de + de 3 500 habitants de disposer de 20% au moins de logements sociaux.

Si la Ville de Niort est déjà au dessus de ce chiffre, cela pénalise les autres communes concernées dans l'unité urbaine, que sont Aiffres et Chauray.

La situation est très problématique. En pleine crise économique et en pleine crise du logement, l'Etat non seulement réduit les objectifs de production, mais surtout sa contribution financière, ce qui est irresponsable, incohérent et en contradiction avec ses propres objectifs.

Il est significatif que les participants au Comité Régional de l'Habitat (bailleurs sociaux, acteurs associatifs du parc privé et collectivités) aient voté à l'unanimité « contre » cette décision qui ne fait qu'entériner les décisions proposées par le Gouvernement, à savoir une baisse drastique des financements et des agrément en faveur du parc locatif social.

Dans ces conditions, le Conseil municipal, sur proposition du Maire :

- affirme son désaccord sur la programmation HLM 2012 et ses modalités de répartition ;
- demande à Monsieur le Préfet de Région de reconsidérer sa décision unilatérale ;
- demande que les moyens nécessaires soient donnés au développement de notre parc locatif public social ;
- mandate Madame le Maire pour engager les démarches les plus appropriées pour faire valoir auprès de l'Etat les intérêts de la Ville et de ses habitants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	4
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD